



Séance du 09 juin 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11		L'an deux mille vingt-trois, Le neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.
Date de convocation : 13/02/2023 Date d'affichage : 02/03/2023		Présents : Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT. Excusé : Cédric BARBIER (pouvoir à Thierry VINCENT).
VOTE	Abstention /	Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.
	Contre /	
	Pour 11	

DELIBERATION 2023-19

**DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANTS
EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES**

VU le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire préfectorale NOR : IOMA2308397J du 30/03/2023,

VU l'arrêté préfectoral DCL-BRGAE-392023-0511-0004 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner,

M. Thierry VINCENT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT)

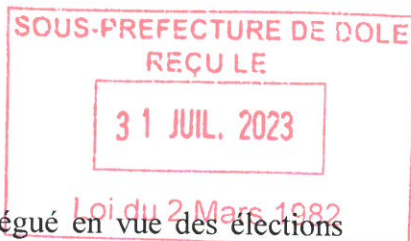
a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les **deux membres** du conseil municipal **les plus âgés** à l'ouverture du scrutin et des **deux membres** présents **les plus jeunes**, il s'agit de MM Gilbert JACQUOT, Claude COMTE, Nicolas THABARD, Mme Ludivine GERARDIN.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.



Pour rappel, si le nombre de suffrages exprimés est pair, la majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié arrondie à l'entier supérieur.

Candidatures enregistrées	Conseillers présents et représentés	Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote (abstention)	Votants (votes déposés dans l'urne) (a-b)	Suffrages déclarés nuls par le bureau	Suffrages déclarés blancs par le bureau	Suffrages exprimés [c - (d + e)]	Majorité absolue ¹
	a.	b.	c.	d.	e.	f.	g.
THABARD Jean-Claude	11	0	11	0	0	11	6

a obtenu : THABARD Jean-Claude = 11 voix

M Jean-Claude THABARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Election des suppléants

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Candidatures enregistrées	Conseillers présents et représentés	Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote (abstention)	Votants (votes déposés dans l'urne) (a-b)	Suffrages déclarés nuls par le bureau	Suffrages déclarés blancs par le bureau	Suffrages exprimés [c - (d + e)]	Majorité absolue ²
	a.	b.	c.	d.	e.	f.	g.
GRAS Jean-Michel	11	0	11	0	0	11	6
JACQUOT Gilbert							
VINCENT Thierry							

Ont obtenu :

VINCENT Thierry : 11 voix
 JACQUOT Gilbert : 11 voix
 GRAS Jean-Michel : 11 voix

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu.

MM Thierry VINCENT, Gilbert JACQUOT, Jean-Michel GRAS ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour extrait certifié conforme,
 Le maire,
 Jean-Claude THABARD.

Le secrétaire de séance
 Thierry VINCENT

